

GUIDE  
PRATIQUE

# L'ÉKO PACK

## EMBALLAGES LÉGERS ET PAPIERS

- ✓ Métal
- ✓ Cartonnettes et papiers
- ✓ Plastiques

### VERRE

Bouteilles, bocaux, flacons



Bien vidés, inutile de les laver



Bien vidés, inutile de les laver

Déposez vos emballages en vrac  
ou utilisez les P'tits sacs jaunes  
disponibles en mairie

### ORDURES MÉNAGÈRES



En sac fermé

HAUT PAYS  
BIGouden  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

GORRE-VRO  
VIGOUDENN  
KUMUNIZH KUMUNICU

# L'ÉKO PACK QU'EST-CE QUE C'EST ?

Il semble parfois difficile voire contraignant de mettre en place le tri des déchets lors d'une manifestation collective (fête, réunion, kermesse, etc...). Pourtant, c'est durant ces événements que sont produits de nombreux déchets. Or, si l'on observe le contenu des poubelles, nous pouvons nous apercevoir qu'elles sont bien souvent remplies de verre ou d'emballages recyclables.

Pour vous simplifier les choses, la Communauté de Communes du HAUT PAYS BIGOUDEN a mis en place un système qui vous offrira la possibilité de gérer facilement vos déchets et de les réduire : l'Éko pack.

## Un Éko-pack est composé des équipements suivants :



Conteneurs d'ordures ménagères



Colonne mobile pour les emballages



Bacs roulants jaunes pour le tri des matériaux recyclables (canettes métalliques, bouteilles en plastique, cartonnages)



Bacs roulants verts ou caisses pour le tri du verre



Bio-seaux pour le tri des déchets biodégradables



Outils de communication (affiches, signalétique de tri, consignes, etc...)

Étant donné que **les conteneurs de 80l. et moins sont à vider par vos soins**, pensez à bien préparer en amont la gestion de vos déchets créés lors de votre événement.

Pour trouver facilement les colonnes de tri sur notre territoire, flashez ce QR code ou rendez-vous sur : [https://www.cartobigouden.fr/dechets\\_cchpb/](https://www.cartobigouden.fr/dechets_cchpb/)



Vous pouvez n'emprunter que les poubelles jaunes et/ou vertes pour le tri des matériaux recyclables ou uniquement des poubelles grises d'ordures ménagères, cependant les conteneurs à ordures ménagères seront payants, contrairement aux autres s'ils sont bien triés.

Depuis juin 2025, lors des manifestations de grande envergure, nous vous offrons la possibilité de réserver des **colonnes mobiles que vous n'aurez pas à vider pour les emballages**.

# L'EKO PACK LES DETAILS...



## LES BACS DE TRI

Volume : 80 litres

Hauteur : 90 cm

Nombre de bacs mis à disposition : à déterminer en collaboration avec le service déchets de la Communauté de Communes en fonction de la nature et de la taille de la manifestation.

Modalité de retrait : livrés sur place par le service déchets de la Communauté de Communes.

Traitement des déchets : à vider par l'association ou la collectivité organisatrice dans les colonnes à verre ou multimatériaux mises à disposition.

Restitution : à restituer rincés par l'association ou la collectivité organisatrice dans la semaine suivant la manifestation.

## LES CAISSES A VERRE

Volume : 60 litres

Hauteur : 32 cm

Nombre de bacs mis à disposition : à déterminer en collaboration avec le service déchets de la Communauté de Communes en fonction de la nature et de la taille de la manifestation.

Modalité de retrait : livrés sur place par le service déchets de la Communauté de Communes.

Traitement des déchets : à vider par l'association ou la collectivité organisatrice dans les colonnes à verre du territoire.

Restitution : à restituer rincés par l'association ou la collectivité organisatrice dans la semaine suivante.



## LES COLONNES MOBILES

Volume : 1000 litres

Hauteur : 180 cm

Nombre de bacs mis à disposition : à déterminer en collaboration avec le service déchets de la Communauté de Communes en fonction de la nature et de la taille de la manifestation.

Modalité de retrait : livrés sur place par le service déchets de la Communauté de Communes.

Traitement des déchets : relevé par nos services dans la semaine suivant la manifestation.

Restitution : relevé par nos services dans la semaine suivant la manifestation.





## LES BIO-SEAUX



Volume : 10 litres ou 35 litres

Nombre de bio-seaux mis à disposition : à déterminer avec le service déchets de la Communauté de Communes en fonction de la nature et de la taille de la manifestation.

Modalité de retrait : à retirer par l'association ou la collectivité organisatrice aux services techniques de la Communauté de Communes.

Traitement des déchets : à vider par l'association ou la collectivité organisatrice

Restitution : à restituer rincés par l'association ou la collectivité organisatrice dans la semaine suivant la manifestation.

## LES OUTILS DE COMMUNICATION

Nature : affiches, signalétiques de tri, consignes, etc...

Modalité de retrait : à retirer par l'association ou la collectivité organisatrice aux services techniques de la Communauté de Communes.

Restitution : à restituer par l'association ou la collectivité organisatrice dans la semaine suivant la manifestation.

COMMENT L'OBTENIR ?

*Ce dispositif s'adresse aux associations (sportives, culturelles, APE, etc...) et aux collectivités. Vous pouvez le réserver en remplissant le formulaire disponible sur notre site internet ou à la communauté de communes (contact : [animateur.enviro@cchpb.com](mailto:animateur.enviro@cchpb.com)). Nous sommes à votre écoute pour vous aider dans la gestion de vos déchets en fonction du type d'évènement proposé.*

*Les poubelles de tri de l'Éko pack sont livrées sur le lieu de votre évènement. Pour le matériel de communication le retrait se fait aux services techniques de la Communauté de Communes à Pouldreuzic. **Le matériel est transportable dans une voiture à la condition de replier les sièges passagers.***

*Sa mise à disposition est limitée à la durée de la manifestation.*





## LES CONTENEURS D'ORDURES MÉNAGÈRES

**SEUL SERVICE PAYANT DE L'EKO PACK**

Volume : 660 litres

Nombre de bacs mis à disposition : à déterminer en collaboration avec le service déchet de la Communauté de Communes en fonction de la nature et de la taille de la manifestation.

Modalités de retrait : livrés sur place par le service déchets de la Communauté de Communes.

Traitement des déchets : vidé par le service déchets de la Communauté de Communes.

Restitution : transport assuré par le service déchets de la Communauté de Communes.

### Tarif :

Mise à disposition et retrait de conteneurs OM	
0 à 4 conteneurs	25 € TTC
5 à 8 conteneurs	50 € TTC
9 conteneurs et +	75 € TTC

### **Comment ça marche ?**

*Les bacs de tri sont disposés aux lieux stratégiques du site de la manifestation (buvette, espace restauration, etc...) pour permettre un tri facile et peu contraignant (tant pour les participants que pour les organisateurs). Une signalétique est apposée sur chaque bac afin de limiter les erreurs de tri.*

*Cela vous permet de :*

- *Faciliter le recyclage des déchets*
- *Maintenir votre site plus propre*
- *Associer votre événement à une démarche éco-responsable en faisant la promotion du RECYCLAGE et du COMPOSTAGE*